

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**SEANCE DU 11 JUILLET 2025****PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Président****N° 109.11****OBJET: Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.**

PRÉSENTS : M. Gilles ALLARI, M. Romain ALLEMANT, Mme Magali ALTOUNIAN, Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Aurore ASSO, Mme Monique BAILET, Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Pierre BARONE, M. Gérard BAUDOUX, M. Karim BEN AHMED, M. Thomas BERETTONI, M. Yannick BERNARD, Mme Sylvie BONALDI, M. Pascal BONSIGNORE, M. Anthony BORRÉ, Mme Marine BRENIER-OHANESSIAN, Mme Isabelle BRES, M. Paul BURRO, M. Hervé CAËL, M. Jean-Jacques CARLIN, Mme Carole CERVEL, Mme Julie CHARLES, M. Richard CHEMLA, M. Stéphane CHERKI, Mme Juliette CHESNEL-LE ROUX, M. Marc CONCAS, M. Pascal CONDOMITTI, M. Roland CONSTANT, Mme Auréa COPHIGNON, M. François DAURE, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Valérie DELPECH, Mme Patricia DEMAS, Mme Stéphanie DENOYELLE, Mme Maty DIOUF, Mme Amélie DOGLIANI, M. Christian ESTROSI, M. Jean-Paul FABRE, Mme Colette FABRON, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Marie-Christine FIX-VARNIER, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jean-Luc GAGLIOLO, M. Jean-Marc GIAUME, M. Yves GILLI, M. Jean-Marc GOVERNATORI, Mme Anna GUAY, Mme Pascale GUIT-NICOL, Mme Danielle HEBERT, M. Philippe HEURA, Mme Imen JAÏDANE, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Xavier LATOUR, M. Régis LEBIGRE, M. Richard LEMAN, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Sarah LESCANE, Mme Nadia LEVI, M. Richard LIONS, Mme Brigitte LIZEE-JUAN, Mme Loetitia LORÉ, M. Edmond MARI, M. Franck MARTIN, M. Jean-Claude MARTIN, M. Jean-Michel MAUREL, Mme Murielle MOLINARI, M. Graig MONETTI, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, M. Patrick MOTTARD, M. Ivan MOTTET, M. Jean MOUCHEBOEUF, M. Robert NARDELLI, Mme Laurence NAVALESI, M. Louis NEGRE, M. Gaël NOFRI, Mme Martine OUAKNINE, M. Hervé PAUL, M. Jean-Christophe PICARD, Mme Josiane PIRET, M. Ladislav POLSKI, Mme Geneviève POZZO DI BORGO, M. Philippe PRADAL, Mme Barbara PROT, M. Robert ROUX, M. Roger ROUX, M. Thierry ROUX, Mme Anne-Laure RUBI, M. Patrick SCALZO, M. Dominique SCHMITT, Mme Yanne SOUCHET, M. Gérard STEPPEL, M. Jean THAON, Mme Anaïs TOSEL, M. Christophe TROJANI, M. Thierry VENEM, Mme Isabelle VISENTIN.

ABSENT(S) OU EXCUSÉ(S) : Mme Mylène AGNELLI, M. Bertrand GASIGLIA, Mme Hélène GRANOULLAC, Mme Corinne GUIDON-PIOTROWSKI, Mme Martine MARTINON, M. Henry-Jean SERVAT, M. Jean-François SPINELLI, Mme Amandine ARNAUD-PIHOUEE pouvoir à M. Roland CONSTANT, M. Xavier BECK pouvoir à M. Yannick BERNARD, M. Bruno BETTATI pouvoir à M. Ladislav POLSKI, M. Philip BRUNO pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN, M. José COBOS pouvoir à M. Pascal CONDOMITTI, M. Jacques DEJEANDILE pouvoir à Mme Martine OUAKNINE, M. Jacques DEMAURIZI pouvoir à Mme Murielle MOLINARI, M. Jean-François DIETERICH pouvoir à M. Roger ROUX, Mme Christelle D'INTORNI pouvoir à Mme Loetitia LORÉ, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE pouvoir à Mme Patricia DEMAS, Mme Pascale FERRALIS pouvoir à Mme Amélie DOGLIANI, M. Pierre FIORI pouvoir à M. Jean-Luc GAGLIOLO, M. Jean-Pierre ISSAUTIER pouvoir à Mme Colette FABRON, M. Abdallah KHEMIS pouvoir à M. Richard CHEMLA, Mme Nicole LABBE pouvoir à Mme Isabelle BRES, M. Gérard MANFREDI pouvoir à Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Roger MARIA pouvoir à M. Philippe HEURA, M. Jean MERRA pouvoir à Mme Yanne SOUCHET, M. Jean-Paul PEREZ pouvoir à Mme Valérie DELPECH, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO pouvoir à M. Jean-Jacques CARLIN, Mme Agnès RAMPAL pouvoir à Mme Isabelle VISENTIN, M. Jacques RICHIER pouvoir à M. Xavier LATOUR, Mme Jennifer SALLES pouvoir à Mme Magali ALTOUNIAN, M. Philippe SCEMAMA pouvoir à M. Jean MOUCHEBOEUF, M. Joseph SEGURA pouvoir à M. Thomas BERETTONI, M. Philippe SOUSSI pouvoir à Mme Monique BAILET, Mme Odile TIXIER DE GUBERNATIS pouvoir à Mme Geneviève POZZO DI BORGO, M. Philippe VARDON pouvoir à M. Thierry VENEM, M. Antoine VERAN pouvoir à M. Hervé PAUL.

SECRÉTAIRE(S) : M. Gaël NOFRI.

Au cours de cette séance, le Conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

Séance du 11 juillet 2025

109.11

Rapporteur : **Thomas BERETTONI, Président de Commission**

Service : **Service Planification**

Objet : **Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.**

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN,

Les commissions compétentes entendues,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1, L.5217-2, L.5211-1 et L.2121-10,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-54 et suivants, L.103-2 et suivants, L.300-6, R.153-15 et R.153-13,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.104-3, L.122-4 et suivants, L.123-2-2°, R.122-2, R.123-1 à R.123-27,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la délibération n° 23.1 du Conseil métropolitain du 25 octobre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

Vu la délibération n°8.2 du Conseil métropolitain du 21 octobre 2021 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

Vu la délibération n° 8.3 du Conseil métropolitain du 21 octobre 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

Vu la délibération n° 22.1 du Conseil métropolitain du 6 octobre 2022 approuvant la modification de droit commun du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

Vu la délibération n° 8.1 du Conseil métropolitain du 30 novembre 2023 approuvant la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

Vu la délibération n°395 de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée du 20 novembre 2023, émettant un avis favorable au projet de remontée mécanique « Riou-Sauma Longue » et autorisant la Métropole Nice Côte d'Azur à poursuivre la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm,

Vu la délibération n° 8.5 du Conseil métropolitain du 30 novembre 2023 prescrivant la déclaration de projet remontée mécanique « Riou-Sauma Longue » et fixant les modalités de concertation,

Vu l'arrêté métropolitain du 14 février 2024 prescrivant l'engagement de la modification simplifiée n°3,

Séance du 11 juillet 2025

109.11

Rapporteur : **Thomas BERETTONI, Président de Commission**

Service : **Service Planification**

Objet : **Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.**

Vu l'arrêté métropolitain modificatif du 10 juin 2024 concernant l'intégration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il est projeté la réalisation d'une remontée mécanique « Riou - Sauma Longue » sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée dans le but de conforter l'activité structurante que représente la station d'Auron pour le territoire,

Considérant que le projet de réalisation d'une remontée mécanique « Riou - Sauma Longue » sur la station d'Auron s'appuie sur quatre éléments fondamentaux porteurs d'intérêt général qui sont :

- l'amélioration de l'accessibilité du domaine skiable,
- l'amélioration du confort des usagers par la modernisation des remontées mécaniques,
- l'amélioration du front de neige par un aménagement qualitatif et moderne,
- le maintien et la pérennisation des emplois directs (environ 300 emplois dont 250 saisonniers dans les remontées mécaniques) et des emplois indirects (les estimations démontrent qu'un emploi dans les remontées mécaniques génère 5 à 6 emplois) liés au fonctionnement de la station,

Considérant que le projet permettra notamment de :

- Prendre en compte l'intensification des phénomènes liés aux changements climatiques en permettant le réaménagement du domaine skiable, au plus proche des estimations d'enneigement futur, en référence à l'étude « Climsnow » réalisée pour le compte de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur les stations des Alpes du sud,
- Baisser les consommations électriques et énergétiques induites par les installations vieillissantes,
- Pérenniser la vitalité économique du territoire et de la station d'Auron, maillon structurant de l'économie de montagne de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant que ce projet présente un caractère d'intérêt général,

Considérant qu'après analyse du projet, il convient de modifier les dispositions réglementaires et graphiques du PLUm en vigueur,

Considérant que conformément aux articles L.153-54, L.300-6 et R.153-15 du code de l'urbanisme, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain a été engagée,

Considérant qu'au titre de l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales, la commune a émis un avis favorable au projet de remontée mécanique « Riou-Sauma Longue »,

Considérant qu'au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, une concertation préalable est requise pour les procédures visant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme soumises à évaluation environnementale,

Séance du 11 juillet 2025

109.11

Rapporteur : **Thomas BERETTONI, Président de Commission**

Service : **Service Planification**

Objet : **Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.**

Considérant que la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie au titre de la procédure d'évaluation dite au cas par cas,

Considérant que le projet de déclaration de projet est soumis à évaluation environnementale au titre de l'avis de la MRAe du 7 octobre 2024,

Considérant que la MRAe sera par la suite saisie du dossier complet de la déclaration de projet intégrant l'évaluation environnementale et rendra un avis sur cette base,

Considérant que le projet participe à la restructuration de la station dans une dynamique de transition énergétique et écologique,

S'agissant des modalités de la concertation publique :

Considérant que les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, et ce, conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, ont été les suivantes :

I - Les objectifs de la concertation :

- Donner une information claire tout au long de la concertation,
- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables,
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite et favoriser ainsi l'appropriation du projet,
- Permettre au public de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par la Métropole en tant qu'autorité compétente.

II - La durée de la concertation :

Le lancement de la concertation a été annoncé par voie d'affichage sur le lieu de la concertation publique au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme par voie de presse et sur le site internet de la Métropole. Cette concertation s'est déroulée jusqu'à la réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet, a minima pour une durée d'un mois.

III - Les modalités de la concertation :

Durant la phase de concertation publique :

- Une note explicative de présentation du projet de déclaration de projet a été mise à disposition du public dans les locaux de la Métropole et à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée, aux jours et heures d'ouverture au public. Le contenu de ce dossier a

Séance du 11 juillet 2025

109.11

Rapporteur : **Thomas BERETTONI, Président de Commission**

Service : **Service Planification**

Objet : **Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.**

évolué et a été complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche de déclaration de projet. Il comprend notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de cette note explicative de présentation a été également disponible sur le site internet de la Métropole.
- Un registre destiné à recevoir les observations du public a été mis à disposition du public dans les locaux de la Métropole et à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée aux jours et heures d'ouverture au public.
- Le public a pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
 - en les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus, et /ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET – REMONTEE MECANIQUE
« RIOU-SAUMA LONGUE » - SAINT-ETIENNE-DE-TINEE
Métropole Nice Côte d'Azur - Service de la planification
06364 Nice cedex 4

- et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible à l'adresse suivante :
«<https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationAuron/questionnaire.htm> ».

Considérant que le lancement de la concertation a été annoncé par voie d'affichage sur le lieu de la concertation publique au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, par voie de presse et sur le site internet de la Métropole,

Considérant que cette concertation s'est déroulée du 24 février au 24 mars 2025,

Considérant que la concertation autour du projet de remontée mécanique « Riou-Sauma Longue » a été lancée par voie de presse dans les journaux Nice Matin et La Tribune,

Considérant qu'une note explicative de présentation du projet de déclaration de projet a été mise à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée aux jours et heures d'ouverture au public,

Considérant que le contenu de cette note explicative de présentation a été également mis à disposition du public sur le site internet de la Métropole,

Séance du 11 juillet 2025

109.11

Rapporteur : **Thomas BERETTONI, Président de Commission**

Service : **Service Planification**

Objet : **Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.**

Considérant qu'un registre destiné à recevoir les observations du public a été mis à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée aux jours et heures d'ouverture au public,

Considérant que le public a pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, soit en les consignand dans un des registres indiqués ci-dessus, et /ou en les adressant par écrit à Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible à adresse suivante :

<https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationAuron/questionnaire.htm>

Considérant qu'au total 34 observations ont été formulées dont 13 sur le site de la Métropole, 21 dans le registre de concertation disponible à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée et aucune sur le registre à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant que le public s'est exprimé plutôt favorablement à la réalisation de ce projet, que cette restructuration du domaine skiable est essentielle à son développement et permettra notamment le développement de la station, le renforcement des activités 4 saisons, le développement de l'activité touristique et économique et la création d'emploi,

Considérant que le bilan de la concertation annexé à la présente délibération fait état, dans le détail, du déroulement de la concertation et des observations formulées,

Considérant que le bilan de la concertation clôt la phase de concertation préalable, et qu'il sera examiné par les personnes publiques associées lors de la réunion d'examen conjoint du dossier qui interviendra avant la phase d'enquête publique prévue par les textes,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DÉCIDE À LA MAJORITÉ ABSOLUE DE :

1. constater que les modalités de la concertation fixées par la délibération n°8.5 du 30 novembre 2023 ont été respectées,

2. arrêter le bilan de la concertation publique, et décider de clore la concertation.

Mesures de publicité :

Conformément aux articles R.153-3 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

DELIBERATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 006-200030195-20250711-DL10274H1-DE



Séance du 11 juillet 2025

109.11

Rapporteur : **Thomas BERETTONI, Président de Commission**

Service : Service Planification

Objet : Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Déclaration de projet pour la réalisation d'une remontée mécanique "Riou-Sauma Longue" sur la station d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée - Bilan de la concertation.

-
- un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur et à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée ;
 - une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de la mention de cet affichage ;
 - une publication au recueil des actes administratifs de la Métropole conformément au code général des collectivités territoriales.

La délibération sera également publiée sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur <http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme>

3. autoriser monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Juliette CHESNEL-LE ROUX, Sylvie BONALDI, Fabrice DECOUPIGNY, Jean-Christophe PICARD votent contre

LE SECRETAIRE DE SEANCE
M. Gaël NOFRI

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,
Christian ESTROSI